

T, A, X E d'apprentissage

Soutenez la

Faculté

de **pharmacie**

de l'**Université** de Strasbourg

Vous pouvez **flécher le solde** de la **taxe d'apprentissage**
sur **Soltéa** au bénéfice de la Faculté de **pharmacie**
de l'**Université** de Strasbourg

Faculté de **pharmacie** 74 route du Rhin | 67400 Illkirch | 03 68 85 41 10
pharma-taxe-apprentissage@unistra.fr

N°SIRET 130 005 457 00010 N°UAI 067 18622

Les diplômes habilités à recevoir la taxed'apprentissage

Licence professionnelle | NIVEAU 2

N°RNCP 30075

Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé :
gestion, production et valorisation

Procédés technologiques et pharmaceutiques

Métiers de la qualité dans les industries de santé

Master | NIVEAU 7

N°RNCP 3442

Sciences du médicament et des produits de santé

Analyse du médicament

Assurance qualité microbiologique des procédés aseptiques et non stériles des produits de santé

Ingénierie pharmaceutique

Réglementation et droit pharmaceutiques

Recherche, développement et innovations thérapeutiques

Développement pharmaceutiques : de la molécule au médicament

Doctorat | NIVEAU 8

N°RNCP 31417

Diplôme d'État de docteur en pharmacie

Nouveau diplôme habilité

Diplôme d'études universitaires scientifiques

et techniques (DEUST) | NIVEAU 5

N°RNCP 30075

Technicien/préparateur en pharmacie

La taxe d'apprentissage, 100% de pédagogie

La taxe d'apprentissage aide à financer :

- Les équipements de salles de formation
- Le développement de formations professionnalisantes
- Le développement de projets pédagogiques
- Le développement d'enseignements innovants

Votre soutien permet de consolider la compétitivité de notre Faculté, grâce au maintien de nos investissements en équipements, infrastructures afin que nos enseignements soient toujours plus innovants et professionnels.